

**Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: Technovit 2 Protect**
 - **UFI: P7E1-U091-G00U-GT77**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
 Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **Emploi de la substance / de la préparation** Produits d'entretien pour animaux
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
 Kulzer GmbH
 Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)
 Tel.: +49 (0)6181 9689-2570 (Wehrheim)
 - **Service chargé des renseignements:** email: technik.wehrheim@kulzer-dental.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Aérosol 1	H222-H229	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT SE 3	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· **Pictogrammes de danger**



GHS02 GHS07 GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Melaleuca alternifolia, extraits
 2-propanol

· **Mentions de danger**

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 1)

H411 *Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.*

· Conseils de prudence

P210 *Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.*

P211 *Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.*

P251 *Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.*

P280 *Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.*

P405 *Garder sous clef.*

P410+P412 *Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.*

· 2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description :** -

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8	oxyde de diméthyle Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	70-<80%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 1314-13-2 EINECS: 215-222-5 Numéro index: 030-013-00-7 Reg.nr.: 01-2119463881-32-xxxx	oxyde de zinc Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	5-<10%
CAS: 85085-48-9 EINECS: 285-377-1	Melaleuca alternifolia, extraits Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 ATE: LD50 oral: 500 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 11 mg/l	5-<10%

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

FR

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
 - **Indications générales :**
Autoprotection du secouriste d'urgence
Amener les sujets à l'air frais
Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
 - **après inhalation :**
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
 - **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 - **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
 - **après ingestion :**
Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Manifestations allergiques
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
 - **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.
 - **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Carbon dioxide (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
 - **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
(EN 133)

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / gaz.
Veiller à une aération suffisante
Tenir éloignées les sources d'incendie
Éviter tout contact avec les yeux et la peau.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.
Condenser les gaz, les vapeurs, le brouillard en pulvérisant de l'eau
Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Conformément aux instructions, éliminer le matériel rassemblé

(suite page 4)

FR

**Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissus pour des quantités petites)

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

Ne pas respirer les vapeurs / brouillards / gaz.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.

· Préventions des incendies et des explosions:

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle

Éviter les rayons UV/la lumière du soleil.

N'employer que dans un secteur à l'épreuve des explosions

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Attention : le réservoir est sous pression. Tenir à l'abri du rayonnement du soleil et de températures supérieures à 50 °C. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni brûler le réservoir.

Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.

· Manipulation :

ne pas mélanger avec

Oxydants forts

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker à un endroit frais.

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C (104 °F).

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

Tenir à l'écart de la chaleur.

Respecter les prescriptions légales sur le stockage d'emballages à air comprimé.

· Indications concernant le stockage commun :

Ne pas stocker avec les matières inflammables

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

· Autres indications sur les conditions de stockage :

Ne pas fermer les emballages de sorte qu'ils soient imperméables aux gaz

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

Stocker au frais, un fort échauffement provoquant montées en pression et risque d'éclatement

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 4)

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VLEP (France)	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm
IOELV (Union Européenne)	Valeur à long terme: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm

67-63-0 2-propanol

VLEP (France)	Valeur momentanée: 980 mg/m ³ , 400 ppm
---------------	--

· **DNEL**

67-63-0 2-propanol

Oral	population générale, long terme, systémique	26 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, long terme, systémique	888 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, long terme, systémique	319 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, long terme, systémique	500 mg/m ³ (non défini)
	population générale, long terme, systémique	89 mg/m ³ (non défini)

85085-48-9 Melaleuca alternifolia, extraits

Oral	population générale, aiguë, systémique	0,067 mg/Kg (non défini)
	population générale, long terme, systémique	0,067 mg/Kg (non défini)
Dermique	travailleur industriel, aiguë, systémique	4,356 mg/Kg/d (non défini)
	travailleur industriel, long terme, systémique	4,356 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, aiguë, systémique	1,556 mg/Kg/d (non défini)
	population générale, long terme, systémique	1,556 mg/Kg/d (non défini)
Inhalatoire	travailleur industriel, aiguë, systémique	0,658 mg/m ³ (non défini)
	travailleur industriel, long terme, systémique	0,658 mg/m ³ (non défini)
	population générale, aiguë, systémique	0,296 mg/m ³ (non défini)
	population générale, long terme, systémique	0,296 mg/m ³ (non défini)

· **PNEC**

115-10-6 oxyde de diméthyle

eau douce	0,155 mg/l (non défini)
eau de mer	0,016 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	160 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	0,681 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	0,069 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	0,045 mg/Kg (non défini)

1314-13-2 oxyde de zinc

eau douce	0,0179 mg/l (non défini)
eau de mer	0,009 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	0,1245 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	182,8 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	201,9 mg/Kg (non défini)

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 5)

sol, poids sec	103,4 mg/Kg (non défini)
85085-48-9 Melaleuca alternifolia, extraits	
eau douce	0,008 mg/l (non défini)
eau de mer	0,001 mg/l (non défini)
station d'épuration des eaux usées	2,57 mg/l (non défini)
sédiments, poids sec, eau douce	37,11 mg/Kg (non défini)
sédiments, poids sec, eau de mer	3,711 mg/Kg (non défini)
sol, poids sec	7,42 mg/Kg (non défini)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de protection et d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

· Protection respiratoire :

Protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

filter: ABEK

· Protection des mains :

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

>0,7 mm

Acrylnitril-Butadien-Kautschuk (NBR)

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

120min

· Protection des yeux/du visage protection des yeux (EN 166)

· Protection du corps : Vêtement de protection léger

· Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas envoyer dans le sous - sol ni dans les terrains

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

FR

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· État physique	aérosol
· Couleur :	bleu vert
· Odeur :	caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	-24,9 °C (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	3 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· supérieure :	18,6 Vol % (115-10-6 oxyde de diméthyle)
· Point d'éclair :	13 °C
· Température d'inflammation :	425 °C
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	Non déterminé.
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur à 20 °C:	4.000-5.000 hPa
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	0,75 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Aspect:

· **Forme :** aérosol

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· **Température d'auto-inflammation** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

Non déterminé.

· Modification d'état

· **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant

(suite page 8)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 7)

- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Conditions à éviter :**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Danger d'éclatement
- **10.4 Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles
- **10.5 Matières incompatibles:** Oxydants forts
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** néant

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
 - **Toxicité aiguë :**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

67-63-0 2-propanol

Oral	LD50	5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>12.800 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC0	≥10.000 ppm /6h (rat) (OECD 403)

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,7 mg/l (rat) (OECD 403)

85085-48-9 Melaleuca alternifolia, extraits

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	11 mg/l (ATE)

· **Effet primaire d'irritation :**

- **de la peau :** Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
 selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique :**

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50/48h	>4.400 mg/l (daphnies)
LC50/96h	>4.100 mg/l (poisson)
NOEC / 96h	≥4.100 mg/l (poisson)
NOEC / 48h	>4.400 mg/l (daphnies)

67-63-0 2-propanol

LC50/96h	9.640 mg/l (poisson) (OECD 203)
LC50/24h	>10.000 mg/L (daphnies) (OECD 202)

1314-13-2 oxyde de zinc

EC50/48h	0,135 mg/l (daphnies)
LC50/96h	0,102 mg/l (poisson)
ErC50 / 72 h	0,185 mg/l (algues) (OECD 201)
NOEC/ 32d	0,026 mg/L (poisson)
ErC10	0,014 mg/L /21d (daphnies) (OECD 211)

85085-48-9 Melaleuca alternifolia, extraits

LL50/96h	7,75 mg/L (poisson) (EU C.1)
EL50/48h	13,6 mg/L (daphnies) (EU C2.)
ErC50 / 72 h	>80 mg/l (algues) (OECD 201)
ErC10/72h	27,34 mg/L (algues) (OECD 201)
NOELR	20 mg/L /96h (algues) (EU C.3)
	10 mg/L /48h (daphnies) (EU C2.)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

115-10-6 oxyde de diméthyle

biodégradation	5 % /28d (non défini) (OECD 301D)
----------------	-----------------------------------

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 9)

67-63-0 2-propanol

biodégradation 53 % /5d (non défini) (EU C.5)

85085-48-9 Melaleuca alternifolia, extraits

biodégradation 82,8 % /28d (non défini)

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.
 - **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
 - **Remarque :** Toxique chez les poissons.
 - **Autres indications écologiques :**
 - **Indications générales :**
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
 - **Recommandation :**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
 - **Emballages non nettoyés :**
 - **Recommandation :**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
 - **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
 - **ADR** 1950 AÉROSOLS
 - **IMDG** AÉROSOLS, MARINE POLLUTANT
 - **IATA** AÉROSOLS, inflammable
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
 - **ADR**

· **Classe**

2 5F Gaz.

(suite page 11)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**



Date d'impression : 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Révision: 19.09.2025

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 10)

· Étiquette	2.1
· IMDG	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· IATA	
	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Symbole (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 11)

· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
<hr/>	
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **Catégorie SEVESO**

P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES

E2 Danger pour l'environnement aquatique

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

200 t

150 t

· **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

500 t

500 t

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Règlement (CE) N° 649/2012**

Aucun des ingrédients n'est présent.

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

aucune information disponible

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

aucune information disponible

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

(suite page 13)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 12)

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Date de la version précédente:** 29.08.2025

- **Numéro de la version précédente:** 1

- **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEL: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1

Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- **Sources.**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE

(suite page 14)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 19.09.2025

Révision: 19.09.2025

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit: Technovit 2 Protect

(suite de la page 13)

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN).

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG).

Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR